



FR

CONSEIL DE DIRECTION
101^{ème} session
Rome, 8-10 juin 2022

UNIDROIT 2022
C.D. (101) 16
Original: français
mai 2022

Point No. 7 de l'ordre du jour: Protection internationale des biens culturels:

Mise en œuvre et état de la Convention de 1995

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Rapport sur l'état et les activités de suivi et de promotion de la Convention d'UNIDROIT de 1995 et des instruments connexes</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Le Conseil de Direction est invité à prendre note des activités de promotion des instruments d'UNIDROIT relatif à la protection internationale des biens culturels</i>
<i>Mandat</i>	<i>Programme de travail 2020-2022</i>
<i>Priorité</i>	<i>Élevée</i>
<i>Document connexe</i>	<i>Rapport annuel 2021 - C.D. (101) 2</i>

I. INTRODUCTION

1. La Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés (la Convention d'UNIDROIT de 1995) a été ouverte à la signature à Rome le 24 juin 1995 et est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1998 après le dépôt du cinquième instrument de ratification conformément à l'article 12 de la Convention.

2. Dans le cadre du Programme de travail 2020-2022, le degré élevé de priorité accordé à la mise en œuvre des instruments d'UNIDROIT a été confirmé. Le présent document fournit une mise à jour des activités d'UNIDROIT concernant la promotion et la mise en œuvre de la Convention d'UNIDROIT de 1995 depuis la 100^{ème} session du Conseil de Direction en septembre 2021, les activités menées avant septembre 2021 étant détaillées dans le Rapport annuel 2021 (C.D. (101) 2). Les activités entreprises dans le cadre du Projet académique de la Convention de 1995 figurent dans les documents relatifs à l'Académie d'UNIDROIT (C.D. (101) 18) et dans le Rapport annuel 2021 (C.D. (101) 2).

II. ÉTATS PARTIES

3. Depuis la dernière session du Conseil de Direction, la Convention d'UNIDROIT de 1995 compte trois nouveaux États contractants. Le Togo a adhéré le 3 septembre 2021 (entrée en vigueur le 1^{er} mars 2022) et Madagascar le 6 décembre 2021 (entrée en vigueur le 1^{er} juin 2022).

4. Le 18 novembre 2021, la session plénière du Sénat de la République (Mexique) a approuvé l'adhésion à la Convention d'UNIDROIT de 1995. Le dépôt officiel de l'instrument d'approbation a eu lieu auprès du Gouvernement italien le 11 mai 2022 et la Convention entrera en vigueur pour le Mexique le 1^{er} novembre 2022.

5. À la date du 12 mai 2022, la Convention compte 53 États contractants. D'autres États vont de l'avant dans la procédure en vue de finaliser la ratification/adhésion à la Convention d'UNIDROIT de 1995. Voir l'Annexe pour plus de détails.

III. ACTIVITÉS

A. Université internationale d'été d'UNIDROIT

6. La Convention d'UNIDROIT de 1995 est l'un des instruments qui sera présenté à l'Université internationale d'été d'UNIDROIT (juin-juillet 2022) et le Professeur Manlio Frigo (Università degli Studi di Milano) qui a participé à l'élaboration de la Convention en sera chargé. Étant donné que l'un des mécanismes établis par la Convention pour la restitution et le retour des biens culturels faisant l'objet d'un commerce illicite est une procédure judiciaire (article 16(1)), il est très important de sensibiliser les juges à l'utilisation des conventions multilatérales afin d'atteindre l'objectif d'une uniformité mondiale dans leur mise en œuvre.

B. Collaboration avec d'autres institutions

1. UNESCO

7. UNIDROIT a été invité par l'UNESCO à participer à la conférence internationale "La lutte contre le trafic illicite de biens culturels: pour un dialogue mondial renforcé" organisée le 14 septembre 2021. Cette conférence, organisée par l'UNESCO, en partenariat avec l'Union européenne et dans le cadre des célébrations du 50^{ème} anniversaire de la Convention de 1970, a réuni tous les acteurs de la lutte contre le trafic illicite de biens culturels. L'objectif de l'événement était d'ouvrir le dialogue sur une approche unie et collaborative pour renforcer la lutte contre le trafic illicite de biens culturels au niveau mondial et sur les activités concrètes à mettre en œuvre. UNIDROIT a participé à une table ronde sur le thème "La diligence raisonnable des professionnels dans la lutte contre le trafic de biens culturels".

8. UNIDROIT a également participé aux consultations régionales sur les politiques culturelles, tant pour l'Afrique (31 janvier-1^{er} février 2022) que pour l'Amérique latine et les Caraïbes (14 et 15 février 2022), en vue de la conférence mondiale Mondiacult 2022 qui se tiendra au Mexique du 28 au 30 septembre 2022.

9. UNIDROIT a présenté ses instruments à divers ateliers de renforcement des capacités et réunions d'experts organisés par l'UNESCO depuis septembre 2021, notamment:

- séminaires hybrides régionaux et nationaux sur la lutte contre le trafic illicite de biens culturels organisés par l'UNESCO aux Comores et à Djibouti (octobre 2021), en Namibie (octobre 2021), en Mongolie (octobre 2021);

- formation en ligne sur les défis du trafic illicite de biens culturels en Afrique de l'Ouest et du Centre, en collaboration avec l'UNESCO et l'École du Patrimoine Africain (EPA) - suivi de la première session tenue en juin (décembre 2021);
- réunion de consultation technique d'experts sur l'avant-projet de programme de renforcement des capacités lié à la stratégie opérationnelle de l'UNESCO pour le programme phare Priorité Afrique ("Favoriser le patrimoine culturel et le développement des capacités" et son objectif 2 "Soutenir les États membres africains dans la lutte contre le trafic illicite de biens culturels dans le cadre de la Convention de 1970; et en facilitant le retour et la restitution des biens culturels dans le cadre du Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale (PRBC), ainsi que la promotion des musées" (janvier 2022).

2. Union africaine

10. Dans le cadre de l'Année 2021 des arts, de la culture et du patrimoine de l'Union africaine: Levier pour construire l'Afrique que nous voulons" et l'Aspiration 5 de l'Agenda 2063, UNIDROIT a été invité à participer à un atelier continental d'experts sur la restitution des biens culturels et du patrimoine à Dakar en décembre 2021. Le Professeur Atangcho Akonumbo, Doyen de la Faculté de droit et de sciences politiques de l'Université de Buea (Cameroun) a présenté la Convention de 1995 et ses avantages pour les États africains.

3. Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM)

11. UNIDROIT a participé à un cours en ligne organisé par le Bureau de l'ICCROM à Sharjah en coopération avec le Ministère de la Culture du Royaume d'Arabie Saoudite pour des participants sélectionnés de haut niveau provenant principalement du monde académique et du gouvernemental. Le 9 mai 2022, UNIDROIT a présenté la Convention de 1995, sa complémentarité avec d'autres instruments internationaux pertinents ainsi qu'une évaluation de la législation saoudienne au regard de ces instruments.

12. UNIDROIT a poursuivi sa collaboration avec le Bureau de l'ICCROM à Sharjah dans le cadre du projet de renforcement des cadres juridiques et institutionnels pour la protection du patrimoine culturel dans la région (avec le Bureau de l'UNESCO à Doha et INTERPOL), par le développement de la coopération régionale et le renforcement des capacités nationales. En particulier, un cycle de cours en ligne et de webinaires préparés par les différents partenaires devait commencer début 2022 mais a dû être reporté au mois de septembre.

13. UNIDROIT s'est enfin joint à l'ICCROM pour organiser, dans le cadre du IV^{ème} Forum international du Gran Sasso, la 3^{ème} Conférence pour un partenariat académique euro-africain, avec l'Università degli Studi di Teramo et le Diocèse de Teramo, intitulée "Construire l'avenir ensemble: le rôle de la coopération universitaire dans l'élaboration d'un nouveau projet d'intégration socio-économique pour les jeunes". Cette conférence visait à élargir les horizons dans la perspective d'un dialogue culturel renouvelé et d'une nouvelle collaboration pour le développement des peuples. La Présidente Malaguti, la Secrétaire Générale adjointe Anna Veneziano et la Juriste principale et Dépositaire des traités Marina Schneider ont participé à diverses sessions.

14. Suite à cette conférence, et en s'appuyant sur ses résultats, l'ICCROM a invité UNIDROIT à participer à une réunion de planification stratégique qui s'est tenue à Porto Novo (Bénin) en novembre 2021 dans le cadre du programme phare ICCROM Jeunes. Patrimoine. Afrique. Ce fut également l'occasion de visiter l'École du Patrimoine Africain (EPA) et de discuter d'éventuelles sessions de formation ultérieures.

4. OTAN

15. UNIDROIT a participé à la conférence annuelle du Centre d'excellence de la police de stabilité de l'OTAN (NSPCoE) intitulée "La police de stabilité de l'OTAN dans la protection des biens culturels", à Vicence (Italie), du 15 au 18 novembre 2021. Cet événement a réuni un grand nombre d'experts de l'Alliance, du monde universitaire, des organisations internationales et des praticiens dans le domaine du patrimoine culturel, cherchant à évaluer les implications découlant de l'adoption ou non par l'OTAN d'une capacité de police de la stabilité dédiée à la protection des biens culturels. Les participants ont été invités à travailler sur une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (SWOT) pour aider à identifier et à conduire les changements nécessaires au sein de l'Alliance pour rester compétitif et un réseau a été créé.

16. Suite à cet événement, UNIDROIT a participé à la réunion de suivi en ligne organisée par le NSPCoE le 28 février 2022 pour discuter de plusieurs actions et coopérations possibles, parmi lesquelles les cours d'apprentissage en ligne développés par le NSPCoE comme solution pour améliorer la sensibilisation au sein de l'Alliance.

5. Association de droit international

17. Au cours de l'année 2023, UNIDROIT sera un partenaire de l'Association de droit international (ILA) pour organiser 2023 ILA PARIS à l'occasion des célébrations de son 150^{ème} anniversaire ("Construire demain"). Une série de webinaires (au moins une fois par mois) est déjà organisée et, en juin 2023, une importante conférence se tiendra à Paris (18-20 juin 2023).

18. UNIDROIT a été interviewé par le groupe de l'ILA en charge du Livre blanc sur le patrimoine culturel sur plusieurs questions relatives à ses instruments et à ses travaux dans ce domaine. 23 Livres blancs seront élaborés sur la base d'une large consultation et publiés entre juin et septembre 2023, présentant les principales difficultés et questions auxquelles le droit international pourrait être confronté dans les années à venir et une feuille de route pour les recherches futures.

C. Conférences/exposés

19. UNIDROIT est partenaire du Centre de droit de l'art de l'Université de Genève dans le Certificat d'études avancées (CAS) sur le droit international du patrimoine culturel (membre du Comité scientifique et conférencier) à Genève. Ce programme, qui a débuté en janvier 2022 et s'achèvera en juin 2023, vise à faire connaître et comprendre à un haut niveau les thèmes de fond du droit international du patrimoine culturel par une méthode moderne et dynamique d'apprentissage par problèmes.

20. UNIDROIT a également été invité à présenter un certain nombre de conférences/exposés, notamment:

- un cours de sensibilisation à la protection des biens culturels pour les pays de l'ASEAN, organisé par les Carabiniers de l'Unité de protection du patrimoine culturel et le Ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Vicenza (Italie) (novembre 2021);
- la troisième édition du Master en protection des biens culturels en situation de crise à l'Università degli Studi di Torino (Italie) (classe de 15 étudiants civils, 2 militaires et 1 carabinier de l'Unité de protection du patrimoine culturel) (février 2022);
- Conférence "La loi italienne sur le patrimoine culturel: un dialogue avec les États-Unis", un effort conjoint de la faculté de droit de l'université de Florence et de la Soprintendenza de Florence, Pistoia et Prato (une branche du Ministère de la Culture) (juin 2022).

- Conférence “Agir ensemble contre le pillage archéologique en France et dans le bassin méditerranéen et le trafic d’antiquités” organisée à Marseille par la Direction régionale des affaires culturelles de Provence-Côte d’Azur (France) (octobre 2022).

IV. ACTION DEMANDÉE

21. *Le Secrétariat d’UNIDROIT invite le Conseil de Direction à prendre note des développements relatifs à la promotion de la Convention d’UNIDROIT de 1995 et de ses autres instruments relatifs à la protection internationale des biens culturels.*

ANNEXE

**UNIDROIT CONVENTION ON STOLEN OR ILLEGALLY EXPORTED CULTURAL OBJECTS
CONVENTION D'UNIDROIT SUR LES BIENS CULTURELS VOLÉS OU ILLICITEMENT EXPORTÉS**

Adoption: Place / *Lieu*: Rome / Date: 24-06-1995

Entry into force / *Entrée en vigueur*: Yes / *Oui* ≈ Date: 01-07-1998

Conditions: 5 ratifications (Art. 12)

Contracting States / *États contractants*: **53**

Depositary / *Dépositaire*: Italian Government / *Gouvernement italien*

STATE / <i>ÉTAT</i>	SIGNATURE	RATIFICATION / ACCESS. / <i>ADHES.</i>	ENTRY INTO FORCE / <i>ENTRÉE EN VIGUEUR</i>	DECLARATIONS
Afghanistan	-	23-09-05	01-03-06	Arts. 16, 17
Algeria / <i>Algérie</i>	-	09-04-15	01-10-15	Arts. 16, 17
Angola	-	19-06-14	01-12-14	Arts. 16, 17
Argentina / <i>Argentine</i>	-	03-08-01	01-02-02	Arts. 16, 17
Azerbaijan / <i>Azerbaïdjan</i>	-	06-06-03	01-12-03	Arts. 16, 17
Benin / <i>Bénin</i>	-	11-01-21	01-09-21	Arts. 3(5), 16, 17
Bolivia / <i>Bolivie</i>	29-06-96	13-04-99	01-10-99	Arts. 16, 17
Bosnia-Herzegovina / <i>Bosnie-Herzégovine</i>	-	08-05-17	01-11-17	Arts. 16, 17
Botswana	-	28-08-17	01-02-18	Arts. 16, 17
Brazil / <i>Brésil</i>	-	23-03-99	01-09-99	Arts. 16, 17
Burkina Faso	24-06-95	02-10-18	01-04-19	Arts. 16, 17
Cambodia / <i>Cambodge</i>	24-06-95	11-07-02	01-01-03	Arts. 16, 17
China / <i>Chine</i>	-	07-05-97	01-07-98	Arts. 3(5), 16, 17
Colombia / <i>Colombie</i>	-	14-06-12	01-12-12	Arts. 16, 17
Côte d'Ivoire	24-06-95	23-12-20	01-07-21	Arts. 16, 17
Croatia / <i>Croatie</i>	24-06-95	20-09-00	01-03-01	Arts. 16, 17
Cyprus / <i>Chypre</i>	-	02-03-04	01-09-04	Arts. 16, 17
Denmark / <i>Danemark</i>	-	01-01-11	01-07-11	Art. 14, 16, 17
Ecuador / <i>Équateur</i>	-	26-11-97	01-07-98	Arts. 3(5), 16, 17
El Salvador	-	16-07-99	01-01-00	Arts. 16, 17
Finland / <i>Finlande</i>	01-12-95	14-06-99	01-12-99	Arts. 13(3), 16, 17
France	24-06-95	-	-	-
Gabon	-	12-05-04	01-11-04	-
Georgia / <i>Géorgie</i>	27-06-95	-	-	-
Ghana	-	20-09-19	01-03-20	Arts. 16, 17
Greece / <i>Grèce</i>	-	19-07-07	01-01-08	Arts. 13(3), 16, 17
Guinea / <i>Guinée</i>	24-06-95	-	-	-
Guatemala	-	03-09-03	01-03-04	Arts. 3(5), 16, 17

Honduras	-	27-08-13	01-02-14	-
Hungary / <i>Hongrie</i>	24-06-95	08-05-98	01-11-98	Arts. 3(5), 16, 17
Iran (Islamic Rep. of / <i>Rép. islamique d'</i>)	-	22-06-05	01-12-05	Arts. 16, 17
Italy / <i>Italie</i>	24-06-95	11-10-99	01-04-00	Arts. 13(3), 16, 17
Lao People's Democratic Republic / <i>Rép. Dém. Pop. Lao</i>	-	18-05-17	01-11-17	Arts. 16, 17
Latvia / <i>Lettonie</i>	-	08-02-19	01-08-19	Art. 16
Lithuania / <i>Lituanie</i>	24-06-95	04-04-97	01-07-98	Arts. 16, 17
Madagascar	-	06-12-21	01-06-22	Arts. 16, 17
Mexico / <i>Mexique</i>	-	12-05-22	01-11-22	Arts. 16, 17
Montenegro	-	08-07-19	01-01-20	Art. 16
Myanmar	-	20-06-18	01-12-18	Arts. 3(5), 16, 17
Netherlands / <i>Pays-Bas</i>	28-06-96	-	-	Arts. 3(5), 13(3), 17
New Zealand / <i>Nouvelle-Zélande</i>	-	16-11-06	01-05-07	Arts. 16, 17
Nigeria / <i>Nigéria</i>	-	10-12-05	01-06-06	-
North Macedonia / <i>Macédoine du nord</i>	-	22-08-13	01-02-14	Arts. 16, 17
Norway / <i>Norvège</i>	-	28-08-01	01-03-02	Arts. 13(3), 14, 16, 17
Pakistan	27-06-96	-	-	-
Panama	-	26-06-09	01-12-09	Arts 3(5), 16, 17
Paraguay	13-06-96	27-05-97	01-07-98	Arts. 16, 17
Peru / <i>Pérou</i>	28-06-96	05-03-98	01-09-98	Arts. 16, 17
Portugal	23-04-96	19-07-02	01-01-03	Arts. 16, 17
Romania / <i>Roumanie</i>	27-06-96	21-01-98	01-07-98	Arts. 16, 17
Russian Fed. / <i>Féd. de Russie</i>	29-06-96	-	-	-
Senegal / <i>Sénégal</i>	29-06-96	-	-	-
Slovakia / <i>Slovaquie</i>	-	16-06-03	01-12-03	Arts. 16, 17
Slovenia / <i>Slovénie</i>	-	08-04-04	01-10-04	Arts. 16, 17
South Africa / <i>Afrique du Sud</i>	-	09-01-18	01-07-18	Arts. 16, 17
Spain / <i>Espagne</i>	-	21-05-02	01-11-02	Arts. 3(5),13(3), 16, 17
Sweden / <i>Suède</i>	-	28-06-11	01-12-11	Arts. 13(3), 16, 17
Switzerland / <i>Suisse</i>	26-06-96	-	-	-
Syrian Arab Republic / <i>République arabe syrienne</i>	-	27-04-18	01-10-18	Arts. 16, 17, D
Togo	-	03-09-21	01-03-22	Arts. 16, 17
Tunisia / <i>Tunisie</i>	-	02-03-17	01-09-17	Arts. 16, 17
Zambia / <i>Zambie</i>	24-06-95	-	-	-